

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.572.2010.TREATIES-4 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

PROPOSITION DE CORRECTION À L'ANNEXE 1, APPENDICE 2 DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Par la notification dépositaire C.N.398.2010.TREATIES-2, le Secrétaire général a effectué une correction dans le texte français de l'annexe 1, appendice 2 de l'Accord en vigueur jusqu'au 2 janvier 2011.

La même correction doit également être effectuée dans le paragraphe correspondant 4.3.1 b) de la nouvelle version de l'annexe 1, appendice 2 qui entre en vigueur le 2 janvier 2011¹ (document ECE/TRANS/WP.11/218/Add.1) et qui peut être consulté sur le site web de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :
<http://unece.org/trans/main/wp11/wp11rep.html>.

.... Le texte de la proposition de correction est reproduit ci-après.

Le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part des Parties intéressées, d'effectuer la correction nécessaire dans le texte français.

Conformément à la pratique établie, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit au plus tard le 19 décembre 2010.

Le 20 septembre 2010



¹ Voir la notification dépositaire C.N.430.2010.TREATIES-3 du 12 juillet 2010 (Acceptation des Amendements à l'Accord)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

Annexe

**PROPOSITION DE CORRECTION
AU TEXTE FRANÇAIS DE L'ANNEXE 1, APPENDICE 2 DE L'ATP**

Annexe 1, Appendice 2, par. 4.3.1 b) dans la nouvelle version de l'annexe 1 qui entre en vigueur le 2 janvier 2011

Au lieu de

"Si le compresseur frigorifique est entraîné par le **déplacement** du véhicule, l'essai sera effectué aux vitesses minimale et nominale de rotation du compresseur indiquées par le constructeur."

lire

"Si le compresseur frigorifique est entraîné par le **moteur** du véhicule, l'essai sera effectué aux vitesses minimale et nominale de rotation du compresseur indiquées par le constructeur."

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.